



Formulaire de paiement différé

Animation estivale

SUIVRE LES CONSIGNES SUIVANTES :

- 1. Tous vos chèques doivent nous être acheminés avant la date « montant dû le » indiquée sur votre reçu d'inscription.**

Après cette date, votre inscription sera automatiquement annulée sans aucun préavis.

- 2. Vous devrez acquitter le montant dû par chèque de la façon suivante :**

- **Solde inférieur à 500 \$:**

Paiement total en date de la journée d'inscription.

- **Solde supérieur à 500 \$:**

1^{er} versement de 500 \$ en date de la journée d'inscription.

Paiement du solde pour le 15 mai 2023.

- **Solde supérieur à 1 000 \$:**

1^{er} versement de 500 \$ en date de la journée d'inscription.

2^e versement de 500 \$ daté du 15 mai 2023.

Paiement du solde pour le 15 juin 2023.

- 3. Remise des chèques en personne à la réception du Complexe aquatique Laurie-Eve-Cormier durant les heures d'ouverture.**

Libellez les chèques à l'ordre de la Ville de Boucherville.

Joindre le formulaire de paiement différé.

Identification du participant #1

Numéro de la carte Accès de l'ENFANT	
Nom	Prénom

Identification du participant #2

Numéro de la carte Accès de l'ENFANT	
Nom	Prénom

Identification du participant #3

Numéro de la carte Accès de l'ENFANT	
Nom	Prénom

Identification du participant #4

Numéro de la carte Accès de l'ENFANT	
Nom	Prénom



Boucherville

Formulaire de paiement différé

Animation estivale

Identification du parent payeur		*Personne qui réclamera les frais de garde sur sa déclaration fiscale
Numéro de la carte Accès du parent payeur	Nom	Prénom
Adresse et ville		Code postal
Téléphone R : C :	Adresse courriel	

Montant dû le

Numéro de transaction

.....

Réservé à l'administration

	Montant \$	Chèque	Reçu le	Par
1 ^{er} versement : en date de l'inscription				
2 ^e versement : 15 mai				
3 ^e versement : 15 juin				
Total :				